

COMMUNIQUE

La CPIF* et les enseignants coordinateurs de la MLDS** enfin reconnus !

Bien que n'ayant pas été convié, alors qu'il en avait pourtant fait la demande, à la séance de travail ministère/syndicats du 24 mars 2014 sur la MLDS et ses personnels titulaires et contractuels, le SNCA e.i.L. Convergence ne peut que se réjouir de ce qui y a été acté :

1. La CPIF est reconnue comme discipline relevant à part entière de l'Education Nationale et par conséquent peut et doit faire l'objet des concours de recrutement.
2. Les enseignants coordinateurs bénéficient désormais du droit commun des personnels de la Fonction Publique fixant les formes des rémunérations et du droit au suivi de carrière et à mutation.
3. *Ipsa facto*, la MLDS, quoique ayant perdu dans son intitulé la référence à l'Education Nationale, est identifiée comme un secteur à part entière de l'Ecole de la République.

Au-delà de l'expression de sa satisfaction de voir aboutir positivement le long combat mené par les enseignants coordinateurs pour faire reconnaître leur métier et le droit au respect pour lui et ceux qui l'exercent et en bénéficient, le SNCA e.i.L. Convergence tient à apporter quelques précisions sur les dernières phases de ce combat et faire quelques remarques sur la mise en œuvre des décisions prises le 24 mars 2014.

Précisions.

- Une première réunion ministère/syndicats (hormis le SNCA e.i.L. Convergence ...), sur le même sujet, a eu lieu le 11 février 2014 dont les représentants des personnels sont sortis mécontents. Reçu presque subrepticement et nuitamment à la DGESCO quelques jours plus tard (17 février), le SNCA e.i.L. Convergence, au vu des comptes rendus faits de la séance du 11 février, a, d'emblée, exprimé son opposition à toute régionalisation de la MLDS et de ses personnels. Le démenti fut formel : **la formation initiale, et la MLDS est sur le secteur de la formation initiale, est du seul ressort de l'Education Nationale.*****
- Le point d'achoppement des discussions entre le ministère et les organisations syndicales, en particulier le SNCA e.i.L. Convergence, était le refus du Cabinet et de la DGRH de mettre la CPIF au rang des disciplines mises aux concours réservés.
- Ces concours réservés en vue de résorber la précarité dans les trois fonctions publiques sont prévus par la loi Sauvadet dont le vote, en urgence (et à l'unanimité) en février 2012, a été provoqué par une lettre datée du 25 décembre 2011 adressée par le SNCA e.i.L. Convergence au Président de la République.

Remarques.

- Dès la parution au **BO**, en décembre 2012, de la liste des disciplines mises aux concours réservés, liste brillant par l'absence de la CPIF, le SNCA e.i.L. Convergence a alerté la DGRH de cette anomalie. Malgré des interventions auprès du Ministre, du Premier Ministre, du Président de la République, la DGRH et le Cabinet du Ministre de l'Education Nationale ont maintenu leur refus de voir la CPIF mise au rang des disciplines de titularisation !**** Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'aujourd'hui leur revirement se fait à 180 ° ! Est-ce la DGRH qui a pris l'initiative de ce revirement ? Est-ce le Cabinet du Ministre qui l'a imposé à la DGRH ? Toujours est-il que les Directions des Ressources Humaines, empruntées au management des entreprises privées nuisent plus aux personnels et aux usagers des services publics qu'elles ne les servent.
- Reste que les contractuels MLDS qui ont tenté les concours réservés aux sessions de 2013 et 2014 ont chèrement payé l'absence de reconnaissance de la CPIF comme discipline de titularisation ! Par exemple, dans l'académie de Versailles, celle de la plus grosse MLDS, 12 candidats en 2013 et aucun admis ; en 2014, 6 candidats seulement et 2 admis ... auxquels le SNCA e.i.L. Convergence se permet d'adresser ses félicitations. Beaucoup d'appelés, beaucoup d'appelés découragés, peu d'élus...

Le SNCA e.i.L. Convergence constate que les concours réservés, prévus pour quatre années, ont pénalisé et désespéré par leur organisation les enseignants coordinateurs contractuels, ce qui s'avère contraire au projet initial de la loi Sauvadet.

Il demande donc instamment que pour les contractuels de la MLDS laissés pour compte, quand bien même depuis de longues années ils travaillent comme leurs collègues titulaires, et avec un succès inégalé dans l'ensemble de l'Education Nationale, à la réussite de nombreux jeunes exclus de fait du système scolaire, soient organisées d'autres procédures de titularisation.

Il demande, également, **que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale fasse rapidement signer et appliquer les décrets qui valideront les acquis qui viennent d'être obtenus pour le métier de Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation.**

Le SNCA e.i.L. Convergence, enfin, rappelle que le décrochage scolaire qui, dans l'immédiat et à terme, met en cause l'insertion professionnelle et sociale de centaines de milliers de jeunes femmes et jeunes hommes, commence avec **l'absentéisme, cette inadmissible dérobade devant l'obligation scolaire.** Il exige que l'Institution scolaire rompe avec la pratique inefficace consistant à croire, ou faire croire, qu'elle peut par ses propres moyens mettre fin à cette calamité qui est une atteinte aux principes républicains ; qu'au contraire elle s'appuie sur les autres institutions de la République pour faire revenir dans son Ecole tous ceux qui s'en dispensent aujourd'hui.

Paris le 26 mars 2014

Françoise Roche, secrétaire générale
 Samuel Panouillot, secrétaire national
 en charge de la commission ouvrière des personnels précaires

* *Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation*

** *Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, ancienne Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale (MGIEN)*

*** *Voir le communiqué du SNCA e.i.L. Convergence du 17 février 2014 : « La CPIF ou le nouveau nœud gordien ».*

**** *Voir le dossier adressé par le SNCA e.i.L. Convergence au monde politique le 12 avril 2013.*